

PENSION SCOLARITE 2024 - 2025

Frais d'Inscription : 35,00 EUROS POUR TOUT NOUVEL ELEVE à régler au plus tard le jour de la rentrée

Frais d'Adhésion : 25,00 EUROS à régler au plus tard le jour de la rentrée

CLASSES	DESIGNATION	PENSION – SCOLARITE Bourse non déduite	
		MONTANT ANNUEL	TOTAL ANNUEL
ORIENTATION			
4ème	Frais de Scolarité	740,00 €	1860,00 €
	Frais de Pension	1020,00 €	
	Forfait Manifestations / Activités Pédagogiques	100,00 €	
3ème	Frais de Scolarité	854,00 €	2110,00 €
	Frais de Pension	1156,00 €	
	Forfait Manifestations / Activités Pédagogiques	100,00 €	
BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES			
Seconde	Frais de Scolarité	861,00 €	2100,00 €
	Frais de Pension	1139,00 €	
	Forfait Manifestations : Activités Pédagogiques	100,00 €	
Première	Frais de Scolarité	1279,00 €	2585,00 €
	Frais de Pension	1206,00 €	
	Forfait Manifestations : Activités Pédagogiques	100,00 €	
Terminale	Frais de Scolarité	940,00 €	2400,00 €
	Frais de Pension	1360,00 €	
	Forfait Manifestations : Activités Pédagogiques	100,00 €	
CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE			
Seconde	Frais de Scolarité	1066,00 €	2305,00 €
	Frais de Pension	1139,00 €	
	Forfait Manifestations : Activités Pédagogiques	100,00 €	
Première	Frais de Scolarité	1329,00 €	2635,00 €
	Frais de Pension	1206,00 €	
	Forfait Manifestations : Activités Pédagogiques	100,00 €	
Terminale	Frais de Scolarité	1125,00 €	2585,00 €
	Frais de Pension	1360,00 €	
	Forfait Manifestations : Activités Pédagogiques	100,00 €	

Les différents tarifs prennent en compte le temps de présence de chaque classe et les activités pédagogiques spécifiques. Il est possible d'établir une demande de Bourses Nationales du Ministère de l'Agriculture en fonction du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023).

Dès que nous aurons connaissance du montant de la bourse attribuée, celui-ci sera déduit du montant total de la pension. Les paiements peuvent être mensuels ou trimestriels (versements espèces ou chèques ou prélèvements automatiques).

L'établissement se réserve le droit de facturer les frais pour tout prélèvement impayé que la banque nous impute.

Une remise de 10% est accordée au 2^{ème} enfant scolarisé dans l'établissement.

Les tarifs ci-dessus ne comprennent pas le tirage des rapports de stage. La navette de bus sera facturée chaque fin de trimestre (ou début du trimestre suivant).

Formation en alternance et en apprentissage

4 Route de La Gare - 24600 Siorac De Ribérac - 05 53 91 94 94 - cfa-mfr.siorac@mfr.asso.fr - www.mfr-riberacois.com

1 Route de la Brangélie - 24600 Vanxains - 05 53 92 46 50 - mfr.vanxains@mfr.asso.fr